

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE
RECTEUR DES ACADEMIES DE CAEN ET DE ROUEN
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'état ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 proclamant les résultats des élections et le procès-verbal du 7 décembre 2018 désignant les représentants des personnels élus ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE - Sont nommés en qualité de membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation :

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Denis ROLLAND
Recteur de la région académique Normandie
recteur des académies de Caen et de Rouen
chancelier des Universités

Monsieur Bertrand COLLIN
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Monsieur Daniel DELAPORTE
Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional

Monsieur Laurent VERRECKT
Proviseur du lycée Malherbe
CAEN

Membres suppléants

Madame Chantal LE GAL
Secrétaire générale de l'académie

Madame Stéphanie RAYON-DESMARES
Cheffe de la division des personnels enseignants

Monsieur Thierry ARNOUX
Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional

Monsieur Daniel LHOMME
Principal du collège Guillaume de Normandie
CAEN

II - REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

Membres suppléants

Classe exceptionnelle

Madame Sabrina DUBOIS
SNES-SNUEP FSU
Lycée Augustin Fresnel
CAEN

Madame Mylène BOUVIER
SNES-SNUEP FSU
LP Victor Lépine
CAEN

Hors classe

Monsieur Henry PASTOL
SNES-SNUEP FSU
Lycée Curie-Corot
SAINT-LO

Madame Martine VENANT
SNES-SNUEP FSU
Collège Val de Vire
VIRE NORMANDIE

Classe normale

Madame Clarisse MACÉ
SNES-SNUEP FSU
LP Thomas Pesquet
COUTANCES

Monsieur Emmanuel POISSON
SNES-SNUEP FSU
Collège Nicolas-Jacques Conté
SEES

Madame Magali GOUJU
SNES-SNUEP FSU
Collège Jean Castel
ARGENCES

Monsieur Thomas LEFEBVRE
SNES-SNUEP FSU
Collège Léopold Sédar Senghor
IFS

Article 2 : Le mandat de cette commission prend effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de quatre ans.

Article 3 : Le recteur de la région académique Normandie, recteur des académies de Caen et de Rouen, chancelier des Universités, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 20 décembre 2018

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale de l'Académie



Chantal LE GAL